

**Monsieur Pierre VOLLAIRE  
Maire  
Mairie des Orres  
Le Chef-Lieu  
05200 LES ORRES**

Gap le - 9 MARS 2023

**Objet :  
Avis Modification de droit  
commun n°1  
LES ORRES**

Réf. : EL/BR/JM/MDF

POLE POLITIQUES PUBLIQUES  
ET REGLEMENTATION

**Monsieur le Maire,**

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance du projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme de votre commune portant essentiellement sur la création d'une zone Nht (urbanisation future de taille et capacité limitée) de 9 constructions dont 8 cabanes sur pilotis.

La Chambre d'Agriculture a pris en considération pour émettre son avis les points suivants :

Cabanes sur pilotis :

- Impact paysager limité : pas de hauteur des constructions supérieures aux arbres ;
- Impact sur l'agriculture : Attestation de l'agriculteur qui certifie que le projet n'a pas de conséquence sur la conduite du troupeau bovins ; pas d'espèces naturelles signalées sur le secteur concerné ;
- Nécessité du projet : créer des hébergements insolites pour un nouvel attrait touristique ;
- Avis favorable de la CDPENAF du 22 juin 2022.

Reclassement de la zone Nse en Ns : pas d'objection particulière pour ce changement de zonage ayant pour objectif d'accueillir des équipements nécessaires aux pratiques sportive ou loisir.

La Chambre d'Agriculture émet **un avis favorable** à ce projet de modification n°1

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de mes salutations distinguées.

**Siège Social**  
8 Ter, Rue Capitaine de Bresson  
05010 GAP CEDEX  
Tél. : 04 92 52 53 00  
E-mail : chambre05@  
hautes-alpes.chambagri.fr

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Etablissement public  
Loi du 31/01/1924  
Siret 180 500 027 000 16  
APE 9411 Z

**Le Président,**  
  
**Eric LIONS**